



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 103845

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se réjouit de l'initiative annoncée le 4 septembre 2006 d'un projet de label sur la sécurité, la qualité et la transparence dans les transports aériens, lancé sous les auspices du ministère de l'équipement, des transports, du tourisme et de la mer, qui vise des compagnies assurant des vols au départ et à destination du sol français. Il a cependant constaté que la marque Label Horizon qui a été choisie est affublée sur tous les supports d'une traduction en anglais sous la dénomination Assess Air. Il interroge M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer pour savoir s'il est envisagé d'ouvrir les appellations francophone et anglophone ci-dessus par une mention dans une troisième langue, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 4 août 1994.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103845

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9547